

nadze n'en a pas moins, aux moments clefs de la négociation, rappelé le lien avec le Traité START : il ne saurait y avoir de réductions massives des armements stratégiques, sans le respect du Traité ABM. Le seul résultat concret du sommet de Moscou tenu à la fin de mai a donc été d'encourager les négociateurs à continuer de travailler à la rédaction d'un texte provisoire commun.

Cependant, d'autres facteurs auraient, semble-t-il, contribué à «dédramatiser» le problème de l'IDS. Tout d'abord, en mai 1988, le *Defense Science Board* au Pentagone a recommandé un profond remaniement du programme de l'IDS; il préconisait que l'on commencât avec le déploiement, dans les limites du Traité, d'un système unique basé au sol et indiquait ainsi clairement qu'il faudrait encore attendre de nombreuses années avant la mise en place de systèmes spatiaux opérationnels. Ce rapport a apparemment été accepté par les autorités supérieures, dont MM. Shultz et Carlucci, qui ont conseillé au Président de construire tout d'abord un système capable de protéger la région de la capitale nationale. Deuxièmement, on a plus ou moins renoncé, du fait des restrictions budgétaires et autres, à l'idée d'un déploiement hâtif. Quel avantage y aurait-il eu dans ce cas à négocier l'annulation du Traité ABM alors qu'on ne voyait guère la possibilité de passer, dans un proche avenir, à l'étape des défenses stratégiques ?

### LES ESSAIS NUCLÉAIRES

En 1986, l'Union soviétique avait fait pression sur les États-Unis pour inclure une interdiction des essais nucléaires dans les thèmes de limitation des armements dont il y aurait lieu de débattre à un sommet. En 1987 et 1988, les États-Unis ont sans cesse répété que ces essais étaient nécessaires pour des raisons de sécurité nationale, mais ils ont aussi réitéré l'idée que les deux parties devaient débattre des moyens à mettre en oeuvre pour améliorer la vérification de deux instruments existants, à savoir le Traité sur la limitation des essais nucléaires et le Traité sur les explosions nucléaires à buts pacifiques, deux documents qui interdisent de faire exploser des engins de plus de 150 kilotonnes. Les pourparlers sur cette question ont commencé en novembre et ont principalement porté sur une proposition relative à un échange de données sur les essais nucléaires. Cette opération aurait permis aux deux parties de calibrer leur matériel sismographique en fonction d'une explosion nucléaire de magnitude connue. Malgré l'absence d'accord sur cette question, des missions scientifiques d'échange ont commencé à l'automne 1988 à assister à des essais nucléaires et à enregistrer des données sismographiques précises. À la faveur de ce projet intitulé «Expérience conjointe de vérification», les échanges vont permettre aux deux parties d'établir avec plus de certitude la puissance des engins que l'on fera exploser dans le cadre d'essais.

Pendant que les négociateurs officiels cherchaient à s'entendre sur les méthodes à employer pour vérifier le respect d'un seuil de 150 kilotonnes, la collectivité scientifique semblait penser de plus en plus qu'une interdiction des essais faits avec des engins de très faible puissance était vérifiable. Vers la fin du mois de mai 1988, un groupe d'experts triés sur le volet a déposé à Washington un rap-

port dans lequel il concluait que les explosions d'une puissance supérieure à dix kilotonnes pouvaient facilement être détectées par des réseaux externes de sismographes et avec les moyens techniques nationaux. Aux dires des auteurs, la difficulté se situait essentiellement sous le seuil de deux kilotonnes; pour les essais de ce niveau, il faudrait conclure des accords de vérification détaillés qui feraient intervenir des réseaux locaux de sismographes pour assurer l'observation des ententes.

### CONCLUSIONS

Tandis que les négociations se poursuivent à Genève en 1989, il paraît évident que de nouveaux accords de limitation des armements sont désormais possibles. Il semble notamment que le nouveau gouvernement américain acceptera le cadre décrit plus haut en vue de conclure une entente sur les armements stratégiques. Par ailleurs, l'analyse du contenu même des propositions débouche sur deux conclusions contradictoires. Premièrement, les négociations entre les superpuissances sur la limitation des armements constituent pour elles un cadre permanent de diplomatie, dont la valeur intrinsèque est indiscutable. Les accords sur la création d'un centre pour la réduction des risques nucléaires et la notification des vols d'essais de missiles balistiques prouvent que des négociations suivies peuvent déboucher sur des procédures stabilisatrices.

Deuxièmement, dans la mesure où les «réductions massives» vont autoriser les superpuissances à conserver en toute légitimité d'imposants arsenaux nucléaires et à moderniser leurs armes plus ou moins à leur guise, on peut dire que ces réductions ne sont au mieux que des gestes timides de limitation des armements, certes propices à l'augmentation de la confiance politique et publique, mais entamant à peine les énormes arsenaux nucléaires existant de part et d'autre. Comme la mise en oeuvre des accords START exigera de nombreuses années, il est probable que le prochain accord restera en vigueur pendant une génération. Dans ces circonstances, la pause issue de la transition présidentielle aux États-Unis pourrait être pour les dirigeants l'occasion de se demander si cette entente est vraiment celle qui doit fonder la stabilité nucléaire dans les années 1990 et au-delà.

M. David Cox habite Kingston (Ontario); il a souvent l'occasion d'écrire des articles sur des questions de défense et de limitation des armements. Il enseigne la politique internationale à l'Université Queen's. Il a été directeur de la Recherche à l'ICPSI de 1985 à 1987.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et n'engagent en rien l'Institut ni le



canadien pour la paix et la sécurité. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, prière d'écrire à l'Institut, 100, Ottawa (Ontario) K1R 7X7.

Also available in English  
ISBN: 0-662-95352-5

